



Purge chauffage

Par lionne

Bonjour,
Je suis locataire depuis 2018 bailleur ICF.
MA QUESTION
LA CHARGE DE LA PURGE D UN CHAUFFAGE INCOMBE T ELLE AU LOCATAIRE.
EN VOUS REMERCIANT POUR VOTRE RÉPONSE
CORDIALEMENT

Par kang74

Bonjour
La purge d'un ou des chauffages est bien un entretien qui est à la charge du locataire .

Par janus2

Bonjour,
Cela dépend de l'installation de chauffage. Est-ce un chauffage collectif ou individuel ?

Par lionne

Re bonjour
Il s agit d un chauffage individuel ce que je ne comprends pas c est que depuis 2018 je n ai jamais eu cette information
et c est toujours une société qui le faisait
En vous remerciant pour vos réponses

Par yapasdequoi

Bonjour,
Et qui envoyait cette société ? et qui payait la facture ?

Par décret voici les charges locatives :
[url=https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006066149]https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006066149[/url]

La purge des points de chauffage est une charge locative.